



DATE DE PUBLICATION : 22 octobre 2018

MEDIATION NATIONALE DU CREDIT

Le Médiateur national

Délégation de signature

Vu l'accord de place entre l'État, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières en date du 16 juillet 2018 ;

Délégation permanente est donnée à MM. Raymond de PASTOR et Jean-Michel POURCHON, médiateurs délégués, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager le Médiateur national du crédit relatifs à l'exercice des activités de la Médiation national du crédit.

Fait à Paris, le 22 octobre 2018

Frédéric VISNOVSKY